ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Sicherheits- und Justizdirektion SJD

Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

T +41 26 305 14 03, F +41 26 305 14 08
www.fr.ch/dsj

—

Marly, 10 juin 2011

Seules les paroles prononcées font foi!

50ème Assemblée générale de l'Association Saint-Camille

—

Allocution de M. Erwin Jutzet, Président du Conseil d'Etat

Madame la Présidente du Grand Conseil, chère Yvonne,
Madame la Conseillère d'Etat, chère Anne-Claude,
Monsieur le Conseiller national,
Madame la Syndique et Monsieur le Syndic,
Monsieur le Président de l'Association Saint-Camille,
Mesdames et Messieurs les responsables et les membres de l'Association,
Chers amis,

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, au nom du Conseil d'Etat et de la population fribourgeoise, à l'occasion de votre 50ème anniversaire.

Depuis 50 ans, l'Association St-Camille s'engage avec succès pour que les personnes handicapées puissent mener une vie digne et riche, aussi autonome que possible. Cet engagement mérite notre respect et notre gratitude.

Quand votre Association a été créée, en 1961, l'assurance-invalidité venait de naître. L'AI est en effet entrée en vigueur en 1960 ; elle a donc pu fêter son demi-siècle une année avant vous.

50 ans, c'est à la fois peu et beaucoup. C'est peu, parce que beaucoup de personnes ont vécu cette période et s'en souviennent. Mais c'est aussi beaucoup, parce que les choses ont énormément évolué depuis lors.

Par exemple, à l'époque, comme le rappelle votre rapport annuel, on parlait encore de « grands infirmes » pour les personnes handicapées, des grands infirmes qui n'avaient souvent pas d'autre choix que de rejoindre un « asile de vieillards » ou une annexe d'hôpital réservée aux prébendiers.

Ces institutions étaient alors presque des prisons… D'où l'idée qui a germé chez les fondateurs de l'Association St-Camille de créer des lieux de vie permettant aux personnes handicapées de s'épanouir en fonction de leurs besoins.

Avant la création de l'AI, ce sont les communes, les cantons et les œuvres de bienfaisance qui soutenaient les personnes handicapées, qui étaient souvent à la charge de leur famille ou de l'assistance sociale. La Confédération ne disposait encore que d'un seul instrument dans ce domaine, le « crédit en faveur de l'anormalité »...

Depuis 1899, la Confédération soutenait ainsi la « Conférence suisse sur l'idiotie », puis l' « Association suisse en faveur des anormaux » (qui deviendra plus tard « Pro Infirmis »). Ce langage est révélateur du regard que portait la société sur la personne handicapée…

La gestation de l'AI a été longue et difficile. Si Glaris a fait œuvre de pionnier et introduit une assurance-invalidité en 1918 déjà, la situation est restée longtemps bloquée sur le plan fédéral. En 1955, il a fallu la pression de deux initiatives populaires de la gauche pour accélérer enfin le mouvement.

Mais une fois la décision politique prise, la naissance et la mise en place de l'AI se sont faites rapidement. On oublie souvent que dès le départ, la réadaptation professionnelle a été l'autre pilier de l'AI.

A partir des années 50 en effet, on a voulu valoriser le potentiel individuel des handicapés – aussi pour les besoins de l'économie. La réadaptation reste aujourd'hui un thème central des discussions politiques autour de l'AI.

La 6ème révision de l'AI veut réinsérer 16'000 personnes sur le marché du travail en sept ans. Mais comment cela sera-t-il possible si les employeurs ne sont pas obligés d'engager des personnes handicapées ?

Cette discussion n'est pas close. Merci à vous tous de vous engager dans ce débat. Merci encore à l'Association St-Camille pour son immense travail au service des personnes handicapées.

Je vous souhaite plein succès pour ces 50 prochaines années et vous remercie de votre attention.